

Senko SGT-P

LORS DU DÉCLENCEMENT D'UNE ALARME

- 1 Valider sur l'écran LCD la présence de CO et la concentration affichée :

RÉSULTATS DE MOINS DE 35 PPM

Aucune évacuation n'est requise. Les soins standards peuvent être administrés et aucune modification aux protocoles n'est requise.

RÉSULTATS DE 35 PPM À 175 PPM

Poursuite des soins urgents et vitaux et évacuation rapide des lieux dans les 15 minutes. Ordonner aux personnes présentes d'évacuer également les lieux et de se rassembler à l'extérieur.

RÉSULTATS DE 176 PPM ET PLUS

Évacuation immédiate des lieux. Administrer les soins une fois dans un environnement sécuritaire. Ordonner aux personnes présentes d'évacuer également les lieux et de se rassembler à l'extérieur.

- 2 **Contactez le CCS** pour les informer et valider la marche à suivre;
- 3 **Demandez l'assistance** du service des incendies en donnant le plus d'informations possible;
- 4 **Une fois en lieu sécuritaire**, administrer de l'oxygène à haute concentration à toutes les victimes ayant été exposées au monoxyde de carbone et appliquer les PICTAP;
- 5 **Transporter les victimes** vers un centre hospitalier selon la PRO-8005 - Règles de désignation d'un centre hospitalier.



NETTOYAGE

Le détecteur se nettoie et se désinfecte avec les produits nettoyants courants disponibles à bord des véhicules ambulanciers. Attention de ne pas imbiber de liquide le petit capteur de gaz.

Notez que selon le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, la valeur d'exposition moyenne pondérée (VEMP) du monoxyde de carbone est de 35 ppm pour 8 heures d'exposition et que la valeur d'exposition de courte durée (VECD) est de 175 ppm pour 15 minutes d'exposition.



POUR EN SAVOIR PLUS



Urgences-santé
Québec

DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE